

Guide concernant les statuts d'arrangement

Le formulaire *Statuts d'arrangement* (RE-518) s'adresse à toute société constituée en vertu de la Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, c. S-31.1), ci-après appelée *LSA*, qui désire demander un certificat d'arrangement à la suite de l'approbation d'un arrangement par le tribunal.

Ce formulaire est disponible à Quebec.ca. Il doit être rempli à l'écran ou dactylographié de façon à ce qu'il soit lisible et prêt à être reproduit.

Note : Si vous manquez d'espace pour inscrire tous les renseignements demandés, vous pouvez joindre une ou plusieurs feuilles additionnelles au formulaire. Dans le haut de chaque feuille additionnelle, inscrivez le nom de la ou des sociétés requérantes, leur numéro d'entreprise du Québec, ci-après appelé *NEQ*, le titre du formulaire ainsi que le numéro de la section.

Pour plus d'information sur les dispositions légales concernant les statuts d'arrangement, référez-vous au texte de la *LSA* et consultez un conseiller juridique au besoin.

Quiconque fait une fausse déclaration commet une infraction et est passible d'une amende d'au moins 5 000 \$ et d'au plus 50 000 \$.

Protection des renseignements personnels

Certaines des informations à fournir dans ce formulaire sont des renseignements personnels. Ces renseignements seront traités de façon confidentielle et seront utilisés uniquement dans le cadre de cette demande. L'accès aux renseignements personnels est limité aux seules personnes autorisées à les consulter dans l'exercice de leurs fonctions.

Vous avez le droit d'être informé des renseignements personnels que le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale détient à votre sujet, d'en recevoir communication ou d'en demander la rectification. Pour ce faire, vous devez vous adresser à la personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels.

Informations générales

Arrangement

Toute société par actions qui est en mesure d'acquitter son passif à échéance peut, en cas d'insuffisance des dispositions de la loi ou si l'application de celles-ci est difficilement réalisable ou trop onéreuse dans les circonstances, demander au tribunal d'approuver l'arrangement qu'elle propose.

L'arrangement soumis à l'approbation du tribunal peut, entre autres, porter sur l'un ou plusieurs des objets suivants :

- la modification des statuts de la société en vue d'ajouter toute disposition que la *LSA* autorise et de remplacer ou de supprimer toute disposition qui y figure déjà;
- la fusion de la société avec une autre société ou une personne morale en vue de former une société;
- le fractionnement des activités de la société;
- l'aliénation des biens de la société lorsqu'à la suite de cette aliénation, la société ne peut pas poursuivre des activités substantielles;
- l'échange de valeurs mobilières, de titres de participation ou de titres de créance d'une société contre de l'argent, des valeurs mobilières, des titres de participation, des titres de créance ou d'autres biens de la société ou d'une personne morale;
- la dissolution et la liquidation de la société;

- la modification des activités de la société ou des affaires internes de celle-ci, dans le cas où la modification porterait atteinte aux droits du détenteur d'un droit d'option ou d'un droit d'acquisition relativement aux valeurs mobilières ou à des titres de participation de cette société;
- la limitation du droit des créanciers de la société, ou d'un groupe de ceux-ci, d'exiger qu'une obligation de la société soit exécutée entièrement, correctement et sans retard;
- l'expulsion d'un actionnaire;
- tout autre arrangement que le tribunal estime approprié.

Statuts d'arrangement

Toute société qui obtient un arrangement approuvé par le tribunal doit produire des statuts d'arrangement.

Les statuts d'arrangement doivent contenir les modalités déterminées par le tribunal et doivent être signés par l'administrateur ou le dirigeant de la société autorisé par le tribunal.

Instructions relatives au formulaire¹

1 Nom de la ou des sociétés requérantes

Inscrivez le nom, tel qu'inscrit au registre des entreprises, ci-après appelé *registre*, et le NEQ de la ou des sociétés requérantes.

2 Nom de la ou des sociétés dont les statuts sont modifiés par l'arrangement, s'il y a lieu

Inscrivez le nom, tel qu'inscrit au registre, et le NEQ de la ou des sociétés dont les statuts sont modifiés par l'arrangement.

3 Nom de la ou des sociétés issues de la ou des fusions mentionnées dans l'arrangement, s'il y a lieu

Inscrivez le nom, tel qu'inscrit au registre, et, s'il y a lieu, le NEQ de la ou des sociétés issues de la ou des fusions mentionnées dans l'arrangement.

4 Nom de la ou des sociétés dissoutes mentionnées dans l'arrangement, s'il y a lieu

Inscrivez le nom, tel qu'inscrit au registre, et le NEQ de la ou des sociétés dissoutes mentionnées dans l'arrangement.

5 Nom de toute autre société visée par l'arrangement, s'il y a lieu

Inscrivez le nom, tel qu'inscrit au registre, et le NEQ de toute autre société visée par l'arrangement.

6 Modification relative au nom de la société visée par l'arrangement, s'il y a lieu

Inscrivez le nouveau nom de la société par actions qui figure dans l'arrangement approuvé par le tribunal ainsi que la ou les versions du nouveau nom de la société dans une autre langue que le français.

Si le nom de la société a fait l'objet d'une modification, vous devez remplir la *Déclaration relative au nom*, que vous trouverez à la page 5 du formulaire.

Si vous demandez une désignation numérique pour tenir lieu de nom, cochez la case prévue à cet effet. Dans ce cas, la *Déclaration relative au nom* n'a pas à être remplie.

1. Notez que la numérotation correspond à celle du formulaire RE-518.

7 Objets sur lesquels porte l'arrangement approuvé par le tribunal

Veuillez cocher la ou les cases qui correspondent à l'arrangement approuvé par le tribunal et inscrivez les renseignements demandés aux endroits prévus à cet effet.

8 Date et heure à attribuer au certificat, s'il y a lieu

Cochez la case appropriée et indiquez la date et, s'il y a lieu, l'heure qui figurent dans l'arrangement.

À défaut d'indication dans les statuts, le Registraire des entreprises, ci-après appelé *Registraire*, attribue au certificat d'arrangement la date de réception des statuts.

Si le tribunal a fixé une date et, s'il y a lieu, une heure qui doivent être attribuées au certificat d'arrangement, inscrivez cette date et cette heure, et cochez la case prévue à cet effet. Si le tribunal n'a pas fixé de date et que vous ne voulez pas que la date inscrite sur le certificat d'arrangement soit la date de réception des statuts d'arrangement, vous pouvez inscrire la date à laquelle vous désirez que l'arrangement approuvé par le tribunal prenne effet, pourvu qu'elle soit postérieure à la date de réception des statuts par le Registraire. Vous pouvez également indiquer une heure (ce renseignement est facultatif).

L'arrangement approuvé par le tribunal prendra effet à compter de la date et, s'il y a lieu, de l'heure inscrites sur le certificat d'arrangement.

9 Signature

Inscrivez le nom de famille et le prénom de l'administrateur ou du dirigeant autorisé par le tribunal à signer les statuts d'arrangement et faites-le signer.

Déclaration relative au nom

Vous devez remplir la *Déclaration relative au nom* si le nom de la société a été modifié à la suite d'un arrangement approuvé par le tribunal et que vous avez rempli la section 6 du formulaire.

Si le nouveau nom de la société est une désignation numérique et que vous avez coché la case de la section 6 du formulaire, vous n'avez pas à remplir la *Déclaration relative au nom*.

Documents à fournir

Vous devez joindre à la demande de statuts d'arrangement

- une copie du jugement du tribunal;
- le formulaire *Avis établissant l'adresse du siège et la liste des administrateurs* (RE-301) de la société;
- la *Déclaration relative au nom* (page 5 du formulaire RE-518), qui prouve que la société a pris des moyens raisonnables afin de s'assurer que le nom choisi est conforme à la loi (sauf si une désignation numérique est demandée);
- tout autre document que peut exiger le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, s'il y a lieu.

Si la société issue de l'arrangement n'est pas immatriculée au registre ou ne l'a jamais été, vous pouvez joindre la *Déclaration initiale* (RE-200) au lieu du formulaire RE-301.

Personne à contacter et traitement prioritaire

Inscrivez les coordonnées de la personne à contacter concernant cette demande (nom de famille, prénom, numéro de téléphone, adresse de correspondance et courriel). Si vous demandez un service de traitement prioritaire, veuillez cocher la case prévue à cet effet et inscrire « **Traitement prioritaire** » sur l'enveloppe.

Les renseignements fournis seront utilisés uniquement pour cette demande et ne seront pas publiés au registre.

Si vous êtes un intermédiaire autorisé, veuillez inscrire votre NEQ à l'endroit prévu à cet effet.

Tarifs et modalités de paiement

Pour connaître les frais qui s'appliquent dans le cadre d'une demande de statuts d'arrangement, consultez les tarifs du Registraire dans le site Internet [Québec.ca](http://Quebec.ca).

Envoi du formulaire

Vous devez transmettre le formulaire RE-518, tous les autres documents énumérés à la section « Documents à fournir » ainsi que le paiement des droits relatifs au certificat d'arrangement par la poste à l'adresse suivante :

Registraire des entreprises
Services Québec
C. P. 1153, succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7C3

À la suite de la demande

Après la réception de la demande de statuts d'arrangement et des autres documents exigés par la loi, le Registraire enregistre la date de réception, procède à l'examen de la demande et analyse notamment la conformité du nom, s'il y a lieu. Si la demande est conforme et complète et que les droits ont été payés, il délivre un certificat d'arrangement attestant l'arrangement autorisé par le tribunal et y attribue une date. Par la suite, le Registraire dépose au registre les statuts d'arrangement, les documents qui y sont joints ainsi que le certificat d'arrangement.

L'arrangement prend effet à compter de la date et, s'il y a lieu, de l'heure figurant sur le certificat d'arrangement.

Le Registraire transmet un exemplaire des statuts et du nouveau certificat à la société ou à son représentant. Il incombe aux intéressés de vérifier la légalité et l'exactitude du contenu des statuts et des autres documents transmis au Registraire. Ils doivent également vérifier les informations concernant la société qui figurent au registre, à [Québec.ca](http://Quebec.ca).

Pour en savoir plus

Pour plus de renseignements, visitez [Québec.ca](http://Quebec.ca).

Vous pouvez en tout temps y consulter le dossier de la société à l'aide de son NEQ.